



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT 1101-124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER LES USAGES « 6412 SERVICE DE LAVAGE D'AUTOMOBILES » ET « 3973 INDUSTRIE DE TABLEAUX D'AFFICHAGE ET DE PANNEAUX-RÉCLAMES » À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-150

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal, à la suite de l'adoption lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, du premier projet de règlement 1101-124 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames » à la grille des usages et des normes de la zone C-150, tiendra une **assemblée publique de consultation** le **12 août 2024** à compter de **19 h**, dans la salle du conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement vise à ajouter les usages de « Service de lavage d'automobiles » et d'« Industrie de panneaux-réclames » à la grille des usages et des normes de la zone C-150 afin de permettre aux établissements commerciaux « Auto Spa » et « Prisma » de poursuivre leurs activités dans leurs nouveaux locaux situés dans le bâtiment commercial du 1999, rue Nobel.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de règlement est joint en annexe pour consultation. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès du Service du greffe par téléphone au 450 922-7050 pendant les heures d'ouverture ou par courriel au greffe@saintejulie.ca.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 18 juillet 2024.

Alexandrine Gemme, notaire
Greffière adjointe

Avis de motion	2024-07-09
Premier projet	2024-07-09
Second projet	
Adoption	
Entrée en vigueur	

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101
AFIN D'AJOUTER LES USAGES « 6412 SERVICE
DE LAVAGE D'AUTOMOBILES » ET « 3973
INDUSTRIE DE TABLEAUX D'AFFICHAGE ET DE
PANNEAUX-RÉCLAMES » À LA GRILLE DES
USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-150**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter les usages 6412 *Service de lavage d'automobiles*, de la sous-classe C506 *Service de réparation d'automobiles* et 3973 *Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames*, de la sous-classe I433 *Industrie d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage* à la grille des usages et des normes de la zone C-150;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, sous le numéro 24-*** ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. La grille des usages et des normes de la zone C-150, faisant partie intégrante de l'annexe « A » du *Règlement de zonage 1101*, est modifiée en ajoutant, à l'intersection de la première colonne, à la rubrique « usages spécifiquement permis », une note (11) dont le texte se lit comme suit au bas de ladite grille :

« De la sous-classe C506 *Service de réparation d'automobiles*, l'usage 6412 *Service de lavage d'automobiles* est autorisé. »

ARTICLE 2. La grille des usages et des normes de la zone C-150, faisant partie intégrante de l'annexe « A » du *Règlement de zonage 1101*, est modifiée en ajoutant, à l'intersection de la deuxième colonne, à la rubrique « usages spécifiquement permis », une note (12) dont le texte se lit comme suit au bas de ladite grille :

« De la sous-classe I433 *Industrie d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage*, l'usage 3973 *Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames* est autorisé. »

ARTICLE 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce onzième (11^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière